

L'ŒUVRE DE LA SAINTE-ENFANCE.

Nous trouvons dans le *Temps*, de Paris, des détails qui montrent que le fléau de l'esclavage et la vente continuent toujours à sévir en Chine.

Ces détails prouveront, mieux que tout, l'utilité de l'Œuvre de la Sainte-Enfance qui permet aux missionnaires de racheter les petits chinois, les arrachant ainsi au funeste sort auquel ils sont si souvent exposés :

“ Il n'est guère de famille riche ou simplement aisée qui ne possède une vingtaine d'esclaves quoiqu'il soit très facile de se procurer d'excellents domestiques libres. Le prix d'un esclave varie naturellement suivant son âge, sa force et sa beauté. En temps de paix et de prospérité, ce prix monte jusqu'à cinq et six cents francs et au-dessus ; mais, en temps de guerre ou de famine, les familles surchargées d'enfants vendent leurs fils et leurs filles littéralement pour une poignée de riz.

“ Gray cite des bandes de maraudeurs qu'il a vus de ses yeux offrir des jeunes filles en vente à raison de vingt francs par tête. Il a vu aussi à Canton un père qui s'était ruiné au jeu vendre ses deux garçons au prix de quatre cent vingt-cinq francs.

“ En général, avant de consommer l'achat, on prend l'esclave à l'essai pendant un mois.

“ Ce qu'on tient surtout à savoir avec certitude, c'est qu'il n'est pas atteint de la lèpre, et dans ce but on le soumet toujours à une épreuve particulière : l'esclave est conduit dans une chambre noire, et une flamme bleue est promenée devant sa face. Si sa peau prend alors un reflet verdâtre, on en conclut que sa santé est bonne ; si le reflet est plutôt rouge, on estime qu'il est atteint de la terrible maladie.

“ L'esclavage est perpétuel et héréditaire. Les misérables tombés dans cette affreuse condition n'ont même pas le droit de décider du sort de leurs enfants, et c'est seulement à la seconde génération que l'affranchissement est de droit, si l'esclave a pu amasser de quoi racheter sa liberté. Ils ne peuvent pas non plus ester en justice. Enfin, le maître a sur eux droit de vie et de mort, et l'on peut dire tous les droits, même celui de livrer son esclave à la prostitution publique. L'esclave est hors la loi.

“ Il arrive fréquemment qu'il prend la fuite. Il est alors signalé de tous côtés par des placards indiquant son âge, sa figure, son costume, l'adresse de son maître et la récompense promise à qui le ramènera au logis. Ces placards se voient à tout instant sur les murs des villes chinoises ou sur la poitrine des crieurs publics qui les promènent à la façon des *sandwich-men* de Londres et de Paris.